

RICHTER

CANADA
Province of Québec

District of: QC
Division No. 01-Montréal
Court No. 500-11-056311-190
Estate No. 41-2496064

SUPERIOR COURT
(Commercial Division)
Bankruptcy and Insolvency Act

Notice of Final Dividend and Application for Discharge of Trustee (Paragraph 152(5)(c), Rule 61)

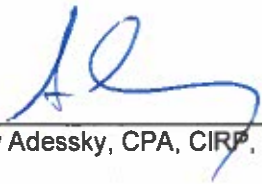
**In the Matter of the Bankruptcy of
Biomod Concepts Inc.
Of the City of Montreal
in the Province of Quebec**

Take notice that:

1. There is enclosed with this form a copy of our final statement of receipts and disbursements as taxed and a copy of the dividend sheet.
2. The final dividend has already been paid.
3. Notice of objection of the final statement and dividend sheet must be filed with the registrar at the Courthouse, Superior Court – Montréal, Palais de justice de Montréal, 1, Notre-Dame Street E., suite 1.140, Montréal QC Canada H2Y 1B6 before March 24, 2023, and a copy of the notice served on the undersigned. The notice must state the reasons for the objection.
4. We will apply to the court on April 24, 2023, at the hour of 9:00 a.m. or so soon thereafter as the motion can be heard, for an order of discharge with respect to the above-mentioned matter.
5. Notice of objection to the discharge, setting out the reasons for opposition, must be filed with the registrar at the Courthouse, Superior Court – Montréal, Palais de justice de Montréal, 1, Notre-Dame Street E., suite 1.140, Montréal QC Canada H2Y 1B6, at least five days before the date of the hearing, and a copy of the notice must be served on us within those five days.

Dated at Montréal in the Province of Quebec, March 9, 2023.

Richter Inc. (Formerly Richter Advisory Group Inc.)
Licensed Insolvency Trustee



Andrew Adessky, CPA, CIRP, LIT

T. 514.908.3796 / 1.866.585.9751
F. 514.934.8603

Richter Inc.
1981 McGill College
Mtl (Qc) H3A 0G6
www.richter.ca

Montréal, Toronto

(français - recto)

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 DISTRICT DE MONTRÉAL
 NO DE DIVISION : 01-MONTRÉAL
 NO DE COUR : 500-11-056311-190
 NO DE DOSSIER : 41-2496064

COUR SUPÉRIEURE
 (Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE BIOMOD CONCEPTS INC., personne morale légalement constituée
 et dûment incorporée ayant son siège social au 999 boul. de Maisonneuve Ouest, suite 1000, Montréal, Québec H3A 3L4

		Faillie
ÉTAT FINAL DES RECETTES ET DÉBOURS DU SYNDIC (Notes 1 et 2)		
		Total
RECETTES		
1.	Réalisation des actifs	
	a) Comptes à recevoir	5,061.45 \$
	b) Crédit en recherche et développement (fédéral)	384,952.58
	c) Équipements	<u>21,735.00</u>
		411,749.03 \$
2.	Transfert de fonds du/au	
	a) Séquestre Intérimaire	9,818.45
	b) Syndic à la Proposition	<u>(1,572.72)</u>
		8,245.73
3.	Taxes	
	a) TPS perçues	1,086.75 \$
	b) TVQ perçues	2,168.08
	c) Remboursement TPS	-
	d) Remboursement TVQ	<u>1,545.19</u>
		4,800.02
4.	Intérêts	<u>2,040.83</u>
	TOTAL DES RECETTES	426,835.61
DÉBOURS		
5.	Frais payés	
	a) Au séquestre officiel	150.00
	b) Au tribunal	<u>150.00</u>
		300.00
6.	Avis de dividende définitif et de la demande de libération du Syndic	
	a) Copie aux créanciers	78.00
	b) Timbres-poste	<u>97.50</u>
		175.50
7.	Rachat de garantie (Note 3)	201,700.16
8.	Dépenses d'occupation et d'administration	
	a) Frais de consultation	634.50
	b) Entreposage des livres et registres	479.26
	c) Prise de possession	10,068.15
	d) Redirection du courrier	163.25
	e) Autres	440.38
	f) Frais bancaires	<u>215.00</u>
		12,000.54
	TOTAL DES DÉBOURS AVANT HONORAIRES DU SYNDIC ET HONORAIRES ET DÉBOURS LÉGAUX	214,176.20
9.	Taxes	
	a) CTI	1,264.01
	b) RTI	2,521.73
	c) Remise de TPS	599.25
	d) Remise de TVQ	<u>1,195.54</u>
		5,580.53
10.	Rémunération du Syndic	12,331.45
11.	Honoraires légaux	<u>1,760.00</u>
	TOTAL DES DÉBOURS	233,848.18
	MONTANT DISPONIBLE POUR DISTRIBUTION	<u>192,987.43 \$</u>
12.	PRÉLÈVEMENT	9,649.37
13.	RÉCLAMATIONS	
	a) Créancier garanti (Note 4)	
	Dividende brut	128,626.28
	Moins : Prélèvement	<u>(6,431.31)</u>
		122,194.97
	b) Créanciers en vertu de l'article 81.3 de la LFI	
	Dividende brut	64,361.15
	Moins : Prélèvement	<u>(3,218.06)</u>
		61,143.09
	MONTANT DISPONIBLE POUR DISTRIBUTION	<u>192,987.43 \$</u>

**DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE BIOMOD CONCEPTS INC.
ÉTAT FINAL DES RECETTES ET DÉBOURS DU SYNDIC**

Note 1 Le 8 avril 2019, la Faillie susnommée a déposé un avis de l'intention de faire une Proposition.

Les 8 mai 2019, 21 juin 2019, 6 août 2019 et 19 septembre 2019, la Faillie obtenait une prorogation de délai pour déposer une Proposition jusqu'au 22 juin 2019, 6 août 2019, 20 septembre 2019 et 7 octobre 2019 respectivement afin de permettre à la Faillie de conclure la transaction de vente des Actifs par l'intermédiaire du Séquestre Intérimaire et déterminer les termes de la Proposition qui pourrait être soumise aux créanciers.

Le 7 octobre 2019, la Faillie a déposé auprès du Syndic et du Séquestre Officiel une Proposition s'adressant à ses créanciers.

La Proposition n'a pas été acceptée par la majorité requise des créanciers à l'assemblée tenue le 29 octobre 2019. Par conséquent, Biomod Concepts Inc. est réputée avoir fait dès lors une cession.

Note 2 Le 18 novembre 2019, le Syndic a obtenu l'autorisation des inspecteurs pour le délaissement des équipements inventurés, des inventaires et comptes à recevoir aux créanciers garantis ayant une sûreté sur ceux-ci.

Note 3 Le 23 février 2020 et selon l'opinion légale obtenue de son conseiller juridique, le Syndic a procédé au rachat de créance d'IQ conformément à la Directive 10 de la LFI relativement au prêt D153440 - Crédits Impôt (voir l'Annexe 1).

Note 4 Le 11 décembre 2019, le Syndic a reçu un avis de son conseiller juridique selon lequel la sûreté détenue par les créanciers garantis Investissement Québec et Centre d'Aide aux Entreprises de la Rive-Sud Inc. sont valides et exécutoires.

13 décembre 2022

Date

Richter Inc.
(anciennement Richter Groupe Conseil Inc.)
Syndic autorisé en insolvabilité



Andrew Adesky, CPA, CIRP, SAI

Approuvé par :

Mme Nathalie Dubord, Inspectrice

(démissionné)

M. Mathieu Marcil, Inspecteur

Annexe 1

Attestation concernant le rachat de garantie

Dans l'affaire de la faillite de Biomod Concepts Inc.

Je, Andrew Adessky, de Richter Inc. (anciennement Richter Groupe Conseil Inc.), syndic, fais rapport au Surintendant des faillites de ce qui suit :

1. J'ai reçu la preuve de réclamation du créancier garanti, Investissement Québec, le 29 octobre 2019.
2. Selon cette preuve de réclamation, une somme de 197 624,24 \$ lui est due sur le Prêt D153440 et il a évalué sa garantie au même montant.
3. Le ou vers le 19 mai 2019, Richter Inc., à titre de Séquestre Intérimaire, a mandaté Deloitte S.E.N.C.R.L. pour produire les rapports d'impôts de la Faillie afin de récupérer les crédits d'impôts en recherche et développement.
4. J'ai perçu le crédit d'impôt en recherche et développement du gouvernement fédéral le 16 janvier 2020.

Crédit en recherche et développement	384,952.58 \$	
Coûts d'exploitation pour la vente d'actifs	-	(voir la note 5)
Honoraires professionnels du Syndic	-	(voir la note 6)
Valeur de réalisation nette	<u>384,952.58 \$</u>	

5. Les débours afférents aux actifs ont été assumés par le Séquestre Intérimaire avant le dépôt de la cession.
6. La partie de ma rémunération afférente a été assumée par le Séquestre Intérimaire avant le dépôt de la cession.
7. La date de prise d'effet du rachat de la garantie d'Investissement Québec pour un montant de 201 700,16 \$ est le 13 février 2020.

Daté à Montréal, le 13 décembre 2022

Richter Inc.
(anciennement Richter Groupe Conseil Inc.)
Syndic autorisé en insolvabilité



Andrew Adessky, CPA, CIRP, SAI

**DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE BIOMOD CONCEPTS INC.
ÉTAT FINAL DES RECETTES ET DÉBOURS DU SYNDIC**

Note 1 Le 8 avril 2019, la Faillie susnommée a déposé un avis de l'intention de faire une Proposition.

Les 8 mai 2019, 21 juin 2019, 6 août 2019 et 19 septembre 2019, la Faillie obtenait une prorogation de délai pour déposer une Proposition jusqu'au 22 juin 2019, 6 août 2019, 20 septembre 2019 et 7 octobre 2019 respectivement afin de permettre à la Faillie de conclure la transaction de vente des Actifs par l'intermédiaire du Séquestre Intérimaire et déterminer les termes de la Proposition qui pourrait être soumise aux créanciers.

Le 7 octobre 2019, la Faillie a déposé auprès du Syndic et du Séquestre Officiel une Proposition s'adressant à ses créanciers.

La Proposition n'a pas été acceptée par la majorité requise des créanciers à l'assemblée tenue le 29 octobre 2019. Par conséquent, Biomod Concepts Inc. est réputée avoir fait dès lors une cession.

Note 2 Le 18 novembre 2019, le Syndic a obtenu l'autorisation des Inspecteurs pour le délaissement des équipements inventurés, des inventaires et comptes à recevoir aux créanciers garantis ayant une sûreté sur ceux-ci.

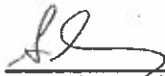
Note 3 Le 23 février 2020 et selon l'opinion légale obtenue de son conseiller juridique, le Syndic a procédé au rachat de créance d'IQ conformément à la Directive 10 de la LFI relativement au prêt D153440 - Crédits Impôt (voir l'Annexe 1).

Note 4 Le 11 décembre 2019, le Syndic a reçu un avis de son conseiller juridique selon lequel la sûreté détenue par les créanciers garantis Investissement Québec et Centre d'Aide aux Entreprises de la Rive-Sud Inc. sont valides et exécutoires.

13 décembre 2022

Date

Richter Inc.
(anciennement Richter Groupe Conseil Inc.)
Syndic autorisé en insolvabilité


Andrew Adessky, CPA, CIRP, SAI

Approuvé par :


Mme Nathalie Dubord, Inspectrice

M. Mathieu Marcl, Inspecteur

District de: Québec
 No division: 01 - Montréal
 No cour: 500-11-056311-190
 No dossier: 41-2496064

BORDEREAU DE DIVIDENDE

Dans l'affaire de la faillite de
 Biomod Concepts Inc.
 de la ville de Montréal
 dans la province de Québec

Date déclaré: 12 juillet 2021

	Réclamation \$	Total			Intérimaire ou provisoire Paiement \$	Courante		
		Dividende \$	Prélèvement \$	Paiement \$		Dividende \$	Prélèvement \$	Paiement \$
Garanti								
INVESTISSEMENT QUÉBEC	0.00	128,626.28	6,431.31	122,194.97	122,194.97	0.00	0.00	0.00
RECEIVER GENERAL OF CANADA (WEPPA)	64,361.15	64,361.15	3,218.06	61,143.09	0.00	64,361.15	3,218.06	61,143.09
Total:	64,361.15	192,987.43	9,649.37	183,338.06	122,194.97	64,361.15	3,218.06	61,143.09
Total:	64,361.15	192,987.43	9,649.37	183,338.06	122,194.97	64,361.15	3,218.06	61,143.09

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
No division : 01-Montréal
No cour : 500-11-056311-190
No dossier : 41-2496064

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Certificat de Taxation

**Dans l'affaire de la faillite de
Biomod Concepts Inc.
de la ville de Montréal
dans la province de Québec**

Ordonnance est rendue fixant les déboursés du syndic à la somme de

\$,

215 936²⁰ \$

ainsi que sa rémunération à la somme de

12 331⁴⁵ \$.

Daté le

17/2/

2023 à

Montréal

en la province de Québec.

REGISTRAIRE


Me VINCENT-MICHEL AUBÉ
Registraire L.F.I. (JA 0858)

Richter Inc. (anciennement Richter Groupe Conseil Inc.)
Syndic autorisé en insolvabilité
Andrew Adessky, CPA, CIRP, SAI
1981 avenue McGill College, 11^e étage
Montréal QC H3A 0G6
Téléphone: 514.908.3796
Télécopieur: 514.934.8603

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 DISTRICT DE MONTRÉAL
 NO DE DIVISION : 01-MONTRÉAL
 NO DE COUR : 500-11-056311-190
 NO DE DOSSIER : 41-2496064

COUR SUPÉRIEURE
 (Chambre commerciale)
 Loi sur la faillite et l'insolvabilité

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE BIOMOD CONCEPTS INC., personne morale légalement constituée
 et dûment incorporée ayant son siège social au 999 boul. de Maisonneuve Ouest, suite 1000, Montréal, Québec H3A 3L4

ÉTAT FINAL DES RECETTES ET DÉBOURS DU SYNDIC (Notes 1 et 2)

Débitrice

		Total
RECETTES		
1. Transfert de fonds du Séquestre Intérimaire pour le paiement des honoraires du Syndic		135,000.00 \$
2. Avance de fonds du Syndic pour le paiement des débours		<u>1,572.72</u>
TOTAL DES RECETTES		136,572.72
DÉBOURS		
3. Avis de l'intention de faire une proposition		
a) Copie aux créanciers	224.00 \$	
b) Timbres-poste	<u>301.69</u>	525.69
4. Avis de la proposition aux créanciers		
a) Copie aux créanciers	522.00	
b) Timbres-poste	<u>320.19</u>	<u>842.19</u>
TOTAL DES DÉBOURS AVANT HONORAIRES DU SYNDIC ET HONORAIRES ET DÉBOURS LÉGAUX		1,367.88
5. Taxes		
a) CTI	68.39	
b) RTI	136.45	
c) Remise de TPS	-	
d) Remise de TVQ	<u>-</u>	204.84
6. Rémunération du Syndic		<u>135,000.00</u>
TOTAL DES DÉBOURS		136,572.72
MONTANT DISPONIBLE POUR DISTRIBUTION		<u><u>- \$</u></u>

**DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE BIOMOD CONCEPTS INC.
ÉTAT FINAL DES RECETTES ET DÉBOURS DU SYNDIC**

Note 1 Le 8 avril 2019, la Débitrice susnommée a déposé un avis de l'intention de faire une Proposition.

Le 7 mai 2019, la Débitrice a demandé à la Cour la nomination de Richter à titre de Séquestre Intérimaire aux termes de l'article 47.1(1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. La demande a été accueillie le 8 mai 2019, autorisant entre autres ce qui suit:

- Prorogation du délai pour déposer une proposition jusqu'au 22 juin 2019;
- Nomination de Richter Inc. (anciennement Richter Groupe Conseil Inc.) à titre de Séquestre Intérimaire;
- Autorisation du financement intérimaire de 400 000 \$ de type « *DIP* »; et
- Autorisation d'une charge prioritaire couvrant les honoraires professionnels jusqu'à concurrence de 75 000 \$.

Les 8 mai 2019, 21 juin 2019, 6 août 2019 et 19 septembre 2019, la Débitrice obtenait une prorogation de délai pour déposer une Proposition jusqu'aux 22 juin 2019, 6 août 2019, 20 septembre 2019 et 7 octobre 2019 respectivement afin de permettre à la Débitrice de conclure la transaction de vente des Actifs par l'intermédiaire du Séquestre Intérimaire et déterminer les termes de la Proposition qui pourrait être soumise aux créanciers.

Le 7 octobre 2019, la Débitrice a déposé auprès du Syndic et du Séquestre Officiel une Proposition s'adressant à ses créanciers.

La Proposition n'a pas été acceptée par la majorité requise des créanciers à l'assemblée tenue le 29 octobre 2019. Par conséquent, Biomod Concepts Inc. est réputée avoir fait dès lors une cession.

Note 2 Le 15 mai 2019, le Séquestre Intérimaire a mis en œuvre un processus de sollicitation d'investisseurs ou d'acheteurs :

- 101 parties situées en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, œuvrant dans le domaine cosmétique ou pharmaceutique, qui pourraient potentiellement avoir un intérêt dans Biomod.
- Le 30 mai 2019, un rappel a été envoyé aux parties identifiées les informant du processus de vente et de ses échéanciers
- En tout, douze (12) parties ont manifesté un intérêt. Une entente de confidentialité de même que les conditions régissant la sollicitation d'offres ont été envoyées à chacune des parties pour leur signature.
- De ces parties, sept (7) ont retourné les documents dûment signés et furent autorisées à consulter les documents contenus dans la salle virtuelle d'information.

La sollicitation d'investisseurs ou d'acheteurs effectuée par le Séquestre Intérimaire n'a généré aucune offre.

Les efforts du principal actionnaire de la Débitrice ont porté fruit et une offre visant l'acquisition des principaux éléments d'actifs a été formulée. L'offre en question a été soumise aux tribunaux afin d'autoriser la vente des actifs visés.

L'offre a été soumise le 2 octobre 2019 par une société à être formée qui sera sous le contrôle de 9200908 Canada Inc. (M. Philippe de Gaspé Beaubien III), l'actionnaire principal de Biomod. L'offre prévoyait l'acquisition des biens suivants:

- La totalité de la propriété intellectuelle de la Débitrice comprenant, entre autres, les brevets, les formulations, les marques de commerce et autres; et
- Certaines immobilisations de Biomod.

Le 4 octobre 2019, la Cour a rendu une ordonnance autorisant la vente des actifs de la Débitrice.

La transaction envisagée prévoyait qu'une somme de 300 000 \$ sera mise à la disposition du Syndic afin de financer une proposition acceptée par les créanciers de la Débitrice et ratifiée par la Cour.

Les équipements restants sont nantis en faveur d'IQ pour un prêt de quelques 0,5 M\$, lequel est cautionné entre autres par Philippe de Gaspé Beaubien III. À cet égard, IQ a demandé à Richter de procéder à un appel d'offres principalement auprès de commissaires-priseurs afin de disposer de ces biens.

Le processus n'a généré aucune offre acceptable. Par conséquent, suite aux instructions des créanciers garantis, la seule offre reçue fut rejetée.

Richter Inc.
(anciennement Richter Groupe Conseil Inc.)
Syndic autorisé en insolvabilité



Andrew Adessky, CPA, CIRP, SAI

13 décembre 2022

Date

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
No division : 01-Montréal
No cour : 500-11-056311-190
No dossier : 41-2496064

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Certificat de Taxation

Dans l'affaire de la proposition de
Biomod Concepts Inc.
de la ville de Montréal
dans la province de Québec

VU les justifications et l'état du dossier
Ordonnance est rendue fixant les déboursés du syndic à la somme de

1367,88 \$

\$,
ainsi que sa rémunération à la somme de 135 000,00 \$.

Daté le 17/2/ 2023 à Montréal en la province de Québec.


REGISTRAIRE

M^{re} VINCENT-MICHEL AUBÉ
Registraire L.F.I. (JA 0858)

Richter Inc. (anciennement Richter Groupe Conseil Inc.)
Syndic autorisé en insolvabilité
Andrew Adessky, CPA, CIRP, LIT
1981 avenue McGill College, 11^e étage
Montréal QC H3A 0G6
Téléphone: 514.908.3796
Télécopieur: 514.934.8603